



Pension alimentaire et dépaternisation

Par **rempla**, le **08/11/2008 à 14:35**

Bonjour; une question qui est vraiment gênante.
Je suis divorcé, cela fait un an que mon ex-femme me fait une saisie sur salaire, (deux enfants et 300 euros par mois) la pension était de 300, par la suite 312 ET MAINTENANT 322 euros.
Elle veut quand même me faire une saisie sur salaire au lieu que je fasse un virement permanent.
Mon divorce c'est mal passé, au début à l'amiable et ensuite pour faute en vers moi, car nous étions séparé et c'est là que j'ai rencontré ma compagne, par contre mon ex-femme m'a trompé avec un collègue de boulot (il m'a fait une lettre pour mon avocat mais hélas il n'y avait pas la carte d'identité.
Mon ex-femme a menti devant mes enfants, son avocat, le juge les médecins, la famille etc...
Je suis en bdf, sans aide sociale je travaille pour survivre, je n'ais pas vue mes deux enfants depuis 2 ans car je n'ais pas les moyens de les faire venir (eux Paris / moi Bordeaux), très rarement de leurs nouvelles, est il possible de se dépaterniser pour ne plus payer la pension, ou un autre moyen.
Merci par avance.

Par **Marion2**, le **08/11/2008 à 19:49**

Bonjour,
Si vous avez des problèmes financiers, qui de surcroît vous empêchent de voir vos enfants, saisissez le JAF afin qu'il statue sur une modification de la pension alimentaire et peut-être demander à la Maman de partager les frais de voyage afin que vous puissiez voir vos enfants.